

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_144 : CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA FONCTION DE
FACILITATEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES DU PROJET
NPNRU CANTEPAU DEMAIN

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_144 : CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA FONCTION DE FACILITATEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES DU PROJET NPNRU CANTEPAU DEMAIN

Pilote : Urbanisme

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a intégré une partie du quartier de Cantepau, d'une surface de 17 hectares, comprenant une majorité de logements sociaux locatifs et une grande concentration d'équipements publics, parmi les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et au sein du dispositif du contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020.

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu le quartier prioritaire de Cantepau dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au titre de quartier d'intérêt régional.

Le Conseil communautaire du 7 avril 2016 a approuvé le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement du quartier de Cantepau, engageant le programme d'études préalables nécessaires à l'état des lieux complet du quartier et à la définition d'un projet de transformation intégrant toutes les dimensions de la vie du quartier.

Le Conseil communautaire du 2 juillet 2019 a approuvé :

- le projet Cantepau Demain et son programme d'interventions 2019-2025, pour un investissement total inscrit dans la Convention estimé à 45,2 Millions € HT,
- la participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la réalisation pluriannuelle du projet « Cantepau demain » 2019-2025 dont le montant total HT est estimé à 4, 426 Millions € HT,
- le projet de convention pluriannuelle 2019-2025 qui engage l'ensemble des partenaires du projet pour le renouvellement du quartier de Cantepau.

Le projet de renouvellement urbain Cantepau Demain, inscrit au NPNRU, est passé en phase opérationnelle avec la signature de la Convention pluriannuelle le 11 décembre 2019. Ce sont 27 opérations de travaux (reconstruction, démolition, réhabilitation, recomposition d'équipements, aménagement d'espaces extérieurs) qui seront réalisées entre 2020 et 2025.

Dans le cadre posé par l'ANRU figure l'obligation de réserver au minimum 5% des heures travaillées de ces opérations à l'insertion professionnelle de publics issus des quartiers prioritaires.

Les maîtres d'ouvrage et les partenaires du projet Cantepau Demain portent l'ambition d'utiliser la clause d'insertion Anru au-delà de cet objectif pour faire levier sur les parcours professionnels et la formation des habitants des QPV du territoire, et notamment sur des publics spécifiques : les jeunes de 18 à 25 ans, les femmes, et avec la volonté de mettre en place des parcours d'insertion qualifiants.

Cette ambition exige la mise en place d'un dispositif particulier et global, incluant :

- un volet sur la préparation et la levée des freins des publics,
- un volet stratégique sur les modalités de répartition et d'inscription des clauses sur l'ensemble des marchés du projet,
- un volet spécifique sur l'accompagnement et le suivi des entreprises dans l'application de la clause.

À ce titre, l'Agglomération, la Ville, et Tarn Habitat souhaitent renforcer leur coopération par la mutualisation d'une fonction de facilitateur de clauses sociales, assurée de manière transitoire par le service Insertion de l'Agglomération.

Cette coopération nécessite la mise en place d'une convention tripartite, définissant les rôles et engagements de chacun, ainsi que la durée de cette collaboration rapprochée.

Il est à noter également que l'animation de ce dispositif est assurée par le service Rénovation urbaine de l'Agglomération en tant que porteur du projet Cantepau Demain.

La fonction de facilitateur est un maillon essentiel de ce dispositif.

Elle consiste principalement à :

- participer à l'élaboration de la stratégie de répartition et d'inscription des clauses avec les Maîtres d'ouvrage,
- apporter conseil aux maîtres d'ouvrage pour traduire la stratégie dans la rédaction des clauses insertion des Marchés selon leurs besoins,
- endosser le rôle de guichet unique pour les entreprises attributaires,
- assurer en parallèle au sein du service Insertion de l'Agglomération le rôle de porte d'entrée pour les publics du territoire afin de constituer un vivier de candidats identifiés et éligibles à orienter vers les entreprises,
- rendre compte régulièrement de la mise en application de la clause, notamment des difficultés qui peuvent survenir,
- établir le bilan pour constater le fonctionnement du dispositif et proposer d'éventuelles améliorations.

Plus globalement, elle doit permettre la gestion de ces clauses sociales dans une grande transparence auprès de l'ensemble des acteurs du territoire et du projet.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020,

VU la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain du quartier prioritaire d'intérêt régional de Cantepau et les prérogatives de l'ANRU en matière de clauses sociales d'insertion,

VU la convention de mutualisation de la fonction de facilitatrice pour la mise en

œuvre des clauses sociales du projet NPNRU Cantepau Demain, annexée ci-après,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
2 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO

APPROUVE le dispositif Insertion spécifique au projet ANRU,

APPROUVE la mutualisation de la fonction de facilitatrice de clauses sociales, assurée de manière transitoire par le service Insertion de l'Agglomération,

APPROUVE la convention annexée ci-après définissant les modalités de collaboration et les engagements des maîtres d'ouvrage, de la facilitatrice de clauses et du service Rénovation urbaine de l'Agglomération,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer la convention de mutualisation de la fonction de facilitatrice de clauses dans le cadre du projet NPNRU Cantepau Demain, et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires pour la mise en place et le bon déroulement du dispositif Insertion et dans le cadre du projet NPNRU Cantepau Demain.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL